

## TAUX DE TAXES APPLICABLES LORS DE LA VENTE DE BIENS

BIENS TAXABLES	ADRESSE DE LIVRAISON DU BIEN				
	Québec	Nouvelle-Écosse N.-Brunswick T-N-Labrador Î.-Prince-Édouard	Ontario	Ailleurs au Canada	Extérieur du Canada
Achat, production ou location d'un logiciel afin de revendre les droits d'accès aux étudiants pour une durée limitée dans le temps	TPS 5 % et TVQ 9,75 %	TVH 15 %	TVH 13 %	TPS 5 %	Pas de taxes
Achat, production ou location d'un logiciel pour fins de revente aux étudiants					
Animaux de laboratoire, sauf les animaux qui peuvent être consommés par les humains					
Biens achetés dans le but d'en faire la location seulement					
Biens à des fins commerciales					
Finition ou développement de photos					
Fourniture simultanée d'un bien meuble et de services					
Frais d'utilisation d'une imprimante au laser (service)					
Matériel usagé, non lié à l'enseignement					
Notes de cours et autres imprimés sans ISBN					
Photocopies produites via une carte magnétique (service)					
Photos, plans					
Poste et manutention si identifiés séparément					
Production d'un bien en vue de le distribuer					
Produits de la ferme (non pour la consommation humaine)					
Répertoire des vedettes matières (bibliothèque)					
Revue, magazines, périodiques (au numéro ou avec abonnement)					
Service d'une photocopieuse (reproduction) ou photocopies (le client opère lui-même la machine)					
Timbres					
Vidécassettes, microfilms					
Volumes et imprimés avec numéro ISBN	TPS 5 %	Composante fédérale de la TVH 5 %		TPS 5 %	Pas de taxes

## TAUX DE TAXES APPLICABLES LORS DE LA VENTE DE BIENS

### BIENS NON TAXABLES

Bien servant principalement aux fins d'enseignement et de recherche et qui à l'occasion peut être loué

Logiciels ou droits d'accès de logiciels qu'au départ l'Université a acheté, a loué ou a produit pour son propre besoin (non commercial), mais qui par la suite sont vendus aux étudiants

Matériel usagé lié à l'enseignement

**Vente au coût direct** (on peut être exempté d'imputer des taxes lorsqu'un bien est acheté avec le but de le fournir pour vente).

**Critères :**

- Le bien doit cependant être revendu sous la même forme que celle où il a été acheté
- Le prix de vente doit obligatoirement être égal ou inférieur au prix payé, taxes incluses
- On doit pouvoir identifier directement le coût d'un bien par un document ou le numéro de la pièce justificative

**On ne peut appliquer la notion de coût direct dans les cas suivants :**

- Lorsqu'on bénéficie d'une ristourne de 100 % en ce qui concerne les taxes (reliée à une activité commerciale)
- Si on fait référence à des entrées de journal, des réquisitions internes, des charges internes et tout ce qui n'est pas un déboursé direct

**TAUX DE TAXES APPLICABLES LORS DE LA VENTE DE SERVICES**

SERVICES TAXABLES	Adresse d'affaires de l'acquéreur du service				
	Québec	Nouvelle-Écosse N.-Brunswick T-N-Labrador Î.-Prince-Édouard	Ontario	Ailleurs au Canada	Extérieur du Canada
Droits d'utilisation de vêtements et d'équipements sportifs	TPS 5 % et TVQ 9,75 %	TPS 5 % et TVQ 9,75 %			
Frais perçus pour production d'un relevé de notes ou pour une carte d'identité					
Lieu de divertissement – droit d'entrée moins d'un dollar					
Publicité dans les revues ou journaux de l'Université					
Vignettes de stationnement (FUL)					
Services reliés à un évènement dans un lieu déterminé. Ex. : projet de développement (taxes applicables selon le lieu de l'évènement)	TVH 15 %	TVH 13 %	TPS 5 %	Pas de taxes	
<b>Taxes congrès et colloques :</b> <b>Référez-vous sur le site web dans la section sécurisée ⇒ Ventes de biens et de services ⇒ Organisation de congrès et de colloques</b>					

**TAUX DE TAXES APPLICABLES LORS DE LA VENTE DE SERVICES**

<b>SERVICES NON TAXABLES</b>
Animaux de laboratoire (pension, logement, alimentation et conditionnement)
Bibliothèque (abonnements ou services de la bibliothèque)
Biens incorporels (droits d'auteur, redevances, brevets)
Frais de scolarité, frais afférents, frais pédagogiques, associations étudiantes (enseignement régulier et de la formation continue)
Frais de stage dans le cadre de cours réguliers et de l'extension
Frais d'inscription et d'ouverture de dossier
Imputations de salaire et bénéfices sociaux (réf. prêt de service)
Location d'un casier pour remiser des vêtements plus d'un mois pour étudiants
Partage des frais de secrétariat
Prêts entre bibliothèques (services)
Programmes récréatifs supervisés (exercices physiques et musique pour enfant de moins de 14 ans et personnes handicapées)
Services de gardiennage (récupération de coûts)
Services de recherche – production d'un rapport d'expertise
Services d'orientation, de réadaptation et services sociaux et médicaux
Vente au coût direct (mêmes critères que pour la vente de biens énumérés dans la section « Biens » )

## TAUX DE TAXES APPLICABLES LORS DE LA LOCATION

	Lieu où l'immeuble est situé lors de la fourniture du service
<b>LOCATIONS TAXABLES</b>	Québec
Location simultanée de biens et d'immeubles moins d'un mois (ex. : salle de cours et projecteur)	<b>TPS 5 % et TVQ 9,75 %</b>
Location de locaux (diverses fonctions universitaires) pour moins d'un mois sans égard au statut de locataire	
Location de locaux au Centre de formation continue (moins d'un mois)	
Location du théâtre de la Cité universitaire (moins d'un mois)	
Activités socioculturelles (cinéma) – droits d'entrée	
Location de kiosques	
Location de locaux commerciaux (quelle que soit la durée)	

<b>LOCATIONS NON TAXABLES</b>
Location de locaux (non commerciaux) pour un mois et plus sans égard au statut de locataire
Location d'une chambre dont le coût est inférieur à 20 \$ / jour